

2023



DOCUMENT CADRE STRATÉGIQUE

UNIVERSITÀ
ITALO
FRANCESE

UNIVERSITÉ
FRANCO
ITALIENNE

SOMMAIRE

Analyse contextuelle	3
<i>Mobilité internationale des étudiants</i>	5
<i>Mobilité des étudiants en Europe : France et Italie</i>	6
<i>Mobilité des enseignants en Europe</i>	9
<i>Mobilité dans les programmes d'enseignement supérieur et de doctorat</i>	10
<i>La mobilité et le programme Erasmus+</i>	13
<i>Mobilité des chercheurs</i>	14
<i>Coopération et accords bilatéraux</i>	15
Analyse des forces et faiblesses, menaces et opportunités	21
<i>Forces</i>	21
<i>Faiblesses</i>	21
<i>Menaces</i>	22
<i>Opportunités</i>	22
<i>À noter</i>	22
Stratégie	23
<i>Impulser et accompagner des projets franco-italiens nouveaux</i>	23
<i>Impulser des projets structurants pour les collaborations franco-italiennes</i>	25
<i>Rôle de veille et d'observatoire des relations franco-italiennes</i>	26
<i>Faire le lien avec les territoires et l'activité économique</i>	27
<i>Critères d'évaluation</i>	28
<i>Lignes d'action à poursuivre</i>	28
<i>Autre ligne d'action à poursuivre</i>	29
<i>Lignes d'action nouvelles</i>	29
Données financières des appels à projets 2018 à 2022	31
<i>AAP Vinci</i>	31
<i>AAP Professeur-e Invité-e</i>	34
<i>AAP Chaires franco-italiennes</i>	35
<i>PHC Galilée</i>	35
<i>AAP Label scientifique</i>	36
<i>AAP Prix UFI/UIF</i>	37
<i>AAP Prix de thèse en cotutelle UFI</i>	38
Sources bibliographiques	39

ANALYSE CONTEXTUELLE

01

Pour définir un cadre contextuel des relations entre la France et l'Italie au cours des cinq dernières années, il convient de rappeler une succession d'événements (du sommet bilatéral de Lyon en septembre 2017 à celui de Naples en 2020) qui, dans une situation marquée par des tensions et des désaccords sur les contrôles aux frontières et les politiques migratoires, ont permis de renforcer les relations bilatérales, en ouvrant des canaux de communication et de collaboration entre les principaux ministères français et italiens.

Ce rapprochement a favorisé la reprise de la rédaction d'un traité bilatéral confié aux diplomaties respectives, qui a abouti à la stipulation le 26 novembre 2021 du traité signé par le Premier ministre Mario Draghi et le Président Emmanuel Macron en présence du chef de l'État Sergio Mattarella dans le cadre du palais du Quirinal, avec pour objectif principal d'améliorer les relations franco-italiennes, notamment dans les secteurs industriel et culturel. Le traité entre en vigueur en février 2023.

Bien qu'il ne définisse pas d'actions communes, le traité identifie de multiples domaines de coopération et établit des mécanismes de consultation bilatérale stables, laissant ainsi présager la possibilité d'un alignement stratégique entre Rome et Paris dans divers secteurs : de la sécurité et de la défense aux politiques migratoires ; de la coopération économique, industrielle et numérique au développement social, durable et inclusif ; de l'espace à la coopération transfrontalière. L'article 8 du traité, qui concerne l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation, secteur auquel les parties reconnaissent un rôle fondamental dans les relations bilatérales et dans le projet européen commun, présente un intérêt particulier pour les objectifs de l'UFI. Elles s'engagent à favoriser la mobilité entre l'Italie et la France, notamment par le biais du programme européen Erasmus+ (paragraphe 1).



En application du paragraphe 2, afin de favoriser l'apprentissage mutuel des langues respectives et leur diffusion, les Parties mettent en œuvre des actions de promotion linguistique en soutenant également l'enseignement de la langue italienne en France et de la langue française en Italie. Une attention particulière est donc accordée à la formation et à la mobilité des enseignants et des étudiants qui souhaitent se consacrer à l'enseignement. En ce qui concerne les systèmes éducatifs italien et français, les parties visent, par leur coopération dans ces domaines, à construire l'espace européen de l'éducation, à encourager la mobilité des jeunes, notamment pour la formation professionnelle, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. L'Italie et la France sont également engagées dans l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale avec des programmes de coopération bilatérale spécifiques (paragraphe 3). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire se distingue, avec un dialogue structuré entre les organismes italiens et français compétents et une coopération à soutenir principalement par l'université Franco-italienne. Il est prévu d'organiser un congrès UIF/UFI tous les deux ans en coopération avec des partenaires stratégiques sur des sujets d'intérêt académique et culturel communs, portant sur des thèmes innovants, en valorisant la participation de jeunes chercheurs et chercheuses.

Les programmes d'échange d'étudiants et de personnel universitaire dans tous les domaines seront favorisés, de même que les doubles diplômes, les diplômes conjoints et les co-doctorats (paragraphe 4). Le paragraphe 5 concerne ainsi le renforcement de l'attractivité de l'Union européenne dans le domaine de la recherche, avec la pleine utilisation de ce qu'offre le programme-cadre Horizon Europe et le développement accru de la mobilité des chercheurs. Dans ce domaine également, une dimension institutionnelle sera donnée à la collaboration, en prévoyant des réunions interministérielles semestrielles auxquelles participeront les universités et les autres acteurs publics et privés du secteur de la recherche et de l'innovation. L'article 9, en revanche, traite de la coopération dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de la société civile. Les deux États s'y engagent à promouvoir le rapprochement de leurs peuples et le sentiment commun d'appartenance à l'Europe par des échanges au sein de la société civile



et la mobilité des jeunes, notamment dans le cadre de programmes européens - parmi lesquels la stratégie européenne pour la jeunesse et le dialogue structuré européen sont mentionnés. Ces initiatives seront coordonnées au sein de la Commission mixte prévue par l'accord culturel bilatéral franco-italien de 1949. En outre, un conseil franco-italien de la jeunesse sera organisé en marge de la commission mixte susmentionnée et un programme de volontariat franco-italien (service civique franco-italien) sera également mis en place sur la base d'une coopération entre les organes gouvernementaux chargés des programmes nationaux respectifs.

À la lumière de ces intentions, dont les résultats ne pourront être vérifiés que dans les prochaines années, même face aux changements politiques en cours, le rôle de l'UFI apparaît renforcé et la définition des orientations, des priorités stratégiques et des actions qu'elle entend promouvoir au cours des cinq prochaines années doit nécessairement être comparée ou intégrée à ce qui est prévu par le Traité, en tenant compte de ce qui a déjà été réalisé dans ces domaines selon le cadre que nous tenterons d'esquisser ci-après, à travers les données offertes par les sources officielles, même si elles répondent à des critères et à des objectifs pas toujours uniformes et pas toujours effectivement comparables.



Mobilité internationale des étudiants

Les chiffres de l'OCDE sur l'éducation publiés en 2021 (Regards sur l'éducation 2021 INDICATEURS DE L'OCDE : [b35a14e5-fr.pdf](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/b35a14e5-fr.pdf) ([oecd-ilibrary.org](https://www.oecd-ilibrary.org/))) montrent une tendance générale à l'augmentation de la mobilité des étudiants, favorisée par divers facteurs allant de la prise de conscience personnelle accrue par les jeunes des conditions économiques, technologiques et culturelles qui ont contribué à rendre les études internationales nettement plus accessibles et plus faciles d'accès que par le passé.





Il ne fait aucun doute que la pandémie mondiale de Covid-19 a eu un impact sur la mobilité des étudiants, mais les statistiques ne permettent pas pour l'instant de mesurer ses effets, qui apparaîtront de portée différente selon le niveau de restriction assumé par les pays concernés.

La France et l'Italie ont également connu une augmentation considérable de la mobilité des étudiants. Depuis 1999, la part des étudiants de nationalité étrangère fréquentant les classes universitaires italiennes a sensiblement augmenté : alors qu'au début du millénaire, l'Italie avait une part résolument modeste d'étudiants étrangers (1,3%), en 2017, ce chiffre s'élevait déjà à 5,3% (UNESCO, 2019), à tel point que l'on observe un renversement des chiffres de la mobilité internationale des étudiants : avant 2004, les étudiants italiens étaient plus nombreux à émigrer à l'étranger pour suivre des études universitaires que les étrangers entrant dans le système universitaire italien, alors que ces dernières années, les étudiants étrangers entrants sont plus nombreux. Le nombre d'étudiants étrangers inscrits à titre individuel dans les universités italiennes a atteint 78 182 en 2016-2017, soit 4,84% du total (1 614 942).

En France, la hausse est significative, en 2020-2022, les étudiants étrangers ont augmenté de 18% par rapport à cinq ans plus tôt, avec une légère baisse par rapport à l'année précédente liée à la crise Covid-19, qui a principalement touché les lycéens (-14%) et les étudiants d'Asie-Océanie (-9%). En cinq ans, la plus forte augmentation a été enregistrée pour les étudiants originaires d'Afrique (+41%) : principalement des Sénégalais (+62%), des Ivoiriens (+65%) et des Congolais (+62%). Le Maroc reste le premier pays d'origine (12% des étudiants étrangers), l'Algérie est devenue le 2ème (8% des étudiants étrangers), dépassant la Chine, qui est devenue 3ème, suivie de l'Italie (5%) (MESR/SIES, 2021).

Mobilité des étudiants en Europe : France et Italie

Si l'on considère uniquement l'audience européenne, les données apparaissent décidément pertinentes car il s'avère qu'en 2019, plus de 61 000 Italiens et 60 000 Français étaient en mobilité dans d'autres pays européens (dépassés seulement par les Allemands avec plus de 90 000 étudiants), et que le nombre d'étudiants italiens en mobilité a fortement augmenté au cours des 5 dernières années (+68 %), dépassant même celui des Français, dont l'augmentation est encore significative (+40 %). Sur les deux années 2019-2021, la France a connu une augmentation significative des étudiants européens, dont les étudiants italiens, qui apparaissent en tête du classement. Selon le MESR, il est possible de souligner une augmentation progressive de la présence italienne : en 2016-2017, on comptait 12 245 étudiants (dont 74,3 % à l'université, 7,2 % dans les écoles de commerce et 2,7 % dans les écoles d'ingénieurs) ; en 2017-2018, le nombre est passé à 13 341 (dont 69,6 % à l'université, 12,1 % dans les écoles de commerce, de gestion et de vente, 5 % dans les écoles d'ingénieurs et 13,6 % dans les autres écoles).

Effectifs en mobilité au sein des 28 pays membres par pays d'origine en 2019

Rang	Pays d'origine	Effectifs 2019	Part 2019	Évolution 2014-2019
1	Allemagne	92 186	16 %	+7 %
2	Italie	61 502	11 %	+68 %
3	France	60 547	11 %	+40 %
4	Grèce	32 528	6 %	+6 %
5	Espagne	31 055	5 %	+29 %
6	Roumanie	27 080	5 %	-3 %
7	Chypre	25 544	4 %	+115 % ¹⁾
8	Pologne	21 353	4 %	+11 %
9	Slovaquie	20 982	4 %	-33 %
10	Royaume-Uni	20 174	4 %	+68 %
11	Bulgarie	20 174	4 %	-1 %
12	Autriche	17 955	3 %	+41 %
13	Pays-Bas	14 528	3 %	+39 %
14	Belgique	13 720	2 %	+34 %
15	Irlande	13 482	2 %	0 %
16	Portugal	13 478	2 %	+87 %
17	Luxembourg	11 466	2 %	+29 %
18	Hongrie	11 314	2 %	+40 %
19	Suède	10 684	2 %	+2 %
20	République tchèque	10 351	2 %	-6 %
21	Finlande	9 499	2 %	+34 %
22	Lituanie	8 952	2 %	-12 %
23	Croatie	5 988	1 %	+50 %
24	Slovénie	3 916	1 %	+93 %
25	Lettonie	3 880	1 %	-20 %
26	Danemark	3 637	1 %	+28 %
27	Estonie	2 788	0 %	-19 %
28	Malte	1 121	0 %	-2 %
Total		569 893	100 %	+23 %

Source : MESR, avril 2020



En 2020-2021, il y avait 16 482 étudiants italiens, soit une augmentation de 57 % en 5 ans, de 2016-17 à 2021-22. La tendance positive s'est poursuivie dans les années 2021-2022 au cours desquelles le nombre d'étudiants italiens en France est passé à 19 185.

Top 25 des pays d'origine des étudiants étrangers en France (2020-2021)

Rang	Pays d'origine	Nombre d'étudiants	Part	Evolution sur 5 ans (2015-2020)	
				Effectifs	Rang
1	Maroc	44 933	12 %	+22 %	=
2	Algérie	29 333	8 %	+29 %	+1
3	Chine	27 950	8 %	0 %	-1
4	Italie	16 482	5 %	+47 %	+1
5	Sénégal	14 566	4 %	+62 %	+1
6	Tunisie	13 152	4 %	+9 %	-2
7	Côte d'Ivoire	10 357	3 %	+65 %	+3
8	Espagne	9 004	2 %	+32 %	+1
9	Cameroun	8 329	2 %	+20 %	-1
10	Liban	8 032	2 %	+55 %	+5
11	Portugal	7 414	2 %	+52 %	+5
12	Allemagne	7 008	2 %	-18 %	-5
13	Congo	6 421	2 %	+62 %	+9
14	Inde	5 774	2 %	+91 %	+13
15	Gabon	5 700	2 %	+37 %	+4
16	Vietnam	5 495	2 %	-3 %	-4
17	Russie	5 146	1 %	+3 %	-2
18	Bésil	5 101	1 %	-3 %	-5
19	Belgique	4 697	1 %	+6 %	-2
20	Madagascar	4 614	1 %	+12 %	=
21	Turquie	4 447	1 %	+32 %	+4
22	Bénin	4 260	1 %	+59 %	+9
23	Colombie	4 258	1 %	+14 %	+1
24	Guinée	4 173	1 %	+9 %	-1
25	États-Unis	4 126	1 %	-28 %	-14
Autres pays		103 984	29 %	+8 %	
Total		364 756	100 %	+18 %	

Source : MESRI/SIES, 2021

Cette tendance positive, facilitée par le Brexit qui a entraîné une hausse des frais de scolarité au Royaume-Uni pour les étudiants de l'UE et les a rendus moins attractifs, a également été produite par la politique adoptée par la France pendant la pandémie pour faciliter la soumission des demandes de mobilité via la plateforme " Études en France ", et pour offrir la vaccination à tous les étudiants internationaux arrivant ou présents dans le pays. Plus récemment, un nouveau programme appelé Excellence Europe a été lancé dans le but d'augmenter précisément le nombre d'étudiants européens.

Pour les étudiants français, l'Italie ne se révèle pas attractive au même titre qu'ils préfèrent la Belgique (26%), le Royaume-Uni (23%), l'Espagne

Destinations des étudiants originaires d'Italie⁽¹⁾

Pays d'accueil	2015	2020	% du total en 2020	Évolution 2015-2020
1 Royaume-Uni	10 474	14 479	17%	+38%
2 Allemagne	5 657	10 820	13%	+91%
3 Autriche	8 064	9 185	11%	+14%
4 France	ND	8 428	10%	-
5 Espagne	5 618**	6 738	8%	+20%
6 Suisse	4 826	5 997	7%	+24%
7 États-Unis	4 208	5 232	6%	+24%
8 Pays-Bas	2 401	4 566***	5%	+90%
9 Roumanie	1 192	2 135	3%	+79%
10 Australie	988	1 904	2%	+93%
Autres pays	17 556*	14 965*	18%	-15%
TOTAL	60 984	84 449	100%	+38%

(15%) et l'Allemagne (14%) ; l'Italie occupait la septième place derrière la Suisse, l'Espagne, les Pays-Bas et la Roumanie, et n'intéresse que 32% des étudiants mobiles en 2019.

En 2020, la situation est restée inchangée et les étudiants d'origine française qui ont choisi l'Italie représentaient 3% du total des étudiants internationaux, tandis que les étudiants français en Italie 10%, même s'il faut considérer que l'Italie a changé de mode de comptage des étudiants en 2019 afin de mieux répondre au recensement international (et cela rend les calculs d'évolution impossible).

Origines des étudiants internationaux en Italie⁽¹⁾

Pays d'origine	2015	2020	% du total en 2020	Évolution 2015-2020
1 Chine****	ND	12 464	21%	-
2 Inde	ND	3 750	6%	-
3 Iran	ND	2 965	5%	-
4 Turquie	ND	2 149	4%	-
5 Albanie	ND	1 791	3%	-
6 Allemagne	ND	1 731	3%	-
7 France	ND	1 659	3%	-
8 Russie	ND	1 554	3%	-
9 Suisse	ND	1 511	3%	-
10 Grèce	ND	1 162	2%	-
Autres pays	ND	27 823*	48%	-
TOTAL	ND	58 508	100%	-

Mobilité des enseignants en Europe

Moins de la moitié des enseignants en Europe ont connu la mobilité transnationale. Une enquête TALIS de 2018 a révélé que seuls 40,9 % des enseignants de l'UE sont allés au moins une fois à l'étranger en tant qu'étudiant, en tant qu'enseignant ou les deux. Le pourcentage d'enseignants mobiles est le plus faible en Turquie, où seuls 11% des enseignants ont été à l'étranger en tant qu'étudiants, tandis que le Royaume-Uni présente le deuxième taux le plus faible de mobilité transnationale. La France se situe dans la moyenne européenne à plus de 40% et l'Italie légèrement en dessous, mais chaque pays affiche une forte augmentation des chiffres sur une période de cinq ans.



Figure 5.1: Proportion of lower secondary education teachers who have been abroad, in 2018 and in 2013



Source: Eurydice, on the basis of TALIS 2018 (see Tables 5.1 and 5.4 in Annex II).



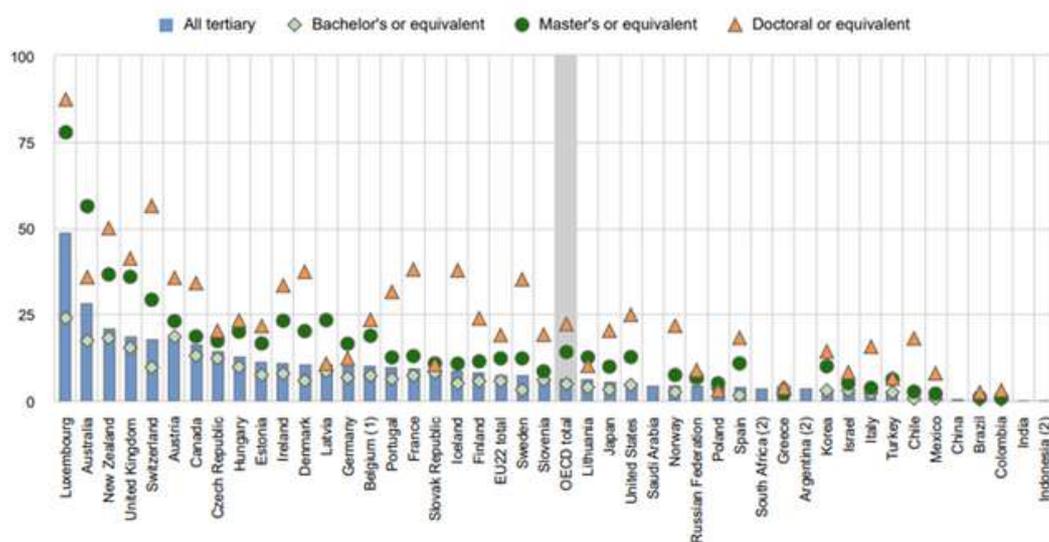
Mobilité dans les programmes d'enseignement supérieur et de doctorat

Il reste vérifié que les étudiants les plus susceptibles de partir à l'étranger suivent des programmes d'enseignement plus avancés. En fait, dans la plupart des pays, la part des étudiants internationaux inscrits dans des programmes d'enseignement supérieur augmente progressivement avec le niveau d'enseignement. Globalement, dans les pays de l'OCDE, les étudiants internationaux représentent 6% du total des inscriptions dans les programmes d'enseignement supérieur, tandis que les inscriptions internationales dans les programmes de licence ou équivalents restent relativement faibles (moins de 5% dans près de la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles). Les inscriptions internationales augmentent de manière significative au niveau du master ou équivalent et la part des étudiants entrants double au moins entre le niveau de la licence et celui du master dans près de deux tiers des pays de l'OCDE. Au niveau du doctorat ou équivalent, les





étudiants étrangers représentent 22% des inscriptions et la plupart des pays, y compris l'Italie et la France, ont une proportion plus élevée d'étudiants étrangers.



Note: All tertiary education includes short-cycle tertiary programmes, which are not presented separately in the figure.
 1. Data on short-cycle tertiary programmes are based on nationality and refer to the Flemish Community only.
 2. Year of reference 2018.
 Countries are ranked in descending order of the percentage of international or foreign students in tertiary education.
Source: OECD/UIS/Eurostat (2021), Table B6.1. See Source section for more information and Annex 3 for notes (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterB.pdf).

En France, les étudiants universitaires mobiles inscrits en licence ont augmenté de 17% au cours des cinq dernières années, le nombre d'étrangers inscrits en master est resté stable (+1%), tandis qu'au niveau du doctorat, la baisse observée ces dernières années s'est accentuée en 2020-2021 (-12% sur cinq ans, -4% sur un an). Malgré la baisse observée ces dernières années, la France reste le troisième pays d'accueil des doctorants mobiles dans le monde, précédé seulement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Parmi les pays d'origine des doctorants étrangers en France, l'Italie occupe la troisième place, bien qu'elle soit en recul sur les cinq dernières années. En 2018, 1 784 doctorants italiens étaient inscrits en France : 856 en sciences dures ou éducation physique, 772 en lettres, langues, sciences humaines et sociales ; 83 en droit et sciences politiques, 49 en économie, administration et gestion ; et 24 en santé et médecine (Note Campus France n°60 - juillet 2019). En 2016-2017, le MESR a recensé 1 419 doctorants en cotutelle, l'Italie occupant la première place avec 172 doctorants, soit 12 % des cotutelles. En revanche, l'Italie ne figure pas parmi les dix premiers pays choisis par les doctorants français. En effet, si l'on considère les données relatives à la répartition



des Italiens en France en référence au niveau de formation, le doctorat, contrairement aux autres, est le seul à enregistrer une baisse, particulièrement significative (- 11% au cours des cinq dernières années).

Principaux pays d'origine des doctorants étrangers en France

Rang	Pays	2020-2021	Part 2020	Évolution 5 ans
1	Chine	1785	8 %	-8 %
2	Liban	1622	7 %	+17 %
3	Italie	1605	7 %	-10 %
4	Algérie	1346	6 %	-17 %
5	Tunisie	1168	5 %	-36 %
6	Maroc	1162	5 %	+20 %
7	Brésil	673	3 %	-15 %
8	Espagne	562	3 %	-2 %
9	Inde	531	2 %	+20 %
10	Iran	459	2 %	-12 %
Autres pays		10 768	50 %	-15 %
Total		21681	100 %	-12 %

Source : MESRI/SIES, 2021

Un vecteur important de l'internationalisation sont les diplômes conjoints ou les cursus diplômants réalisés en collaboration avec des universités étrangères pour l'obtention de diplômes conjoints ou multiples. Au niveau secondaire, l'Esabac permet l'obtention simultanée du baccalauréat français et de l'examen d'État italien. Ce diplôme est préparé dans les établissements secondaires avec une section binationale français/italien "Esabac". Les étudiants qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur dans les deux pays. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il existe de très nombreux accords entre les universités françaises et italiennes (conventions, accords Erasmus, échanges d'enseignants, projets communs, etc.), parmi eux, le nombre de doubles diplômes entre les deux pays indiqué par Campus France est d'environ 250. Compte-tenu d'accords récents, le nombre de doubles diplômes entre la France et l'Italie est estimé fin 2022 à plus de 300, couvrant un large éventail de disciplines : littérature, mathématiques, communication, physique, droit, économie, etc. La plupart des disciplines et des niveaux d'études sont représentés et ce dynamisme est également alimenté par la forte participation des grandes écoles à ces accords. Ce type d'accord est sans aucun doute un défi pour les porteurs de projets et les institutions, mais il débouche sur de véritables cursus et qualifications franco-italiens qui permettent aux étudiants de se positionner sur les marchés du travail français et italien.

(Cartographie interactive des doubles diplômes disponible sur le site de l'Institut français Italie : <https://www.institutfrançais.it/node/5058>).

La mobilité et le programme Erasmus+

Un autre chiffre important en termes d'échanges éducatifs concerne la mobilité encouragée par le programme Erasmus+. Depuis sa création en 1987, il y a 35 ans, le programme a bénéficié à plus de dix millions de personnes. Le 25 mars 2021, la Commission européenne a officiellement lancé le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027 avec un doublement des fonds alloués pour la période 2014-2020. La France est le deuxième pays d'Europe choisi comme destination par les étudiants Erasmus (après l'Allemagne), l'Italie est le quatrième, après l'Espagne, (Indire, 2019b). Les données d'Eurydice montrent que l'Italie a été choisie pour étudier, au cours de l'année 2017-2018, par plus de 20 mille étudiants provenant d'autres pays européens (Eurydice Commission européenne, 2019), soit une augmentation de 6,3% par rapport à 2016-2017.

Principaux pays d'accueil des étudiants Erasmus+ en 2019-2020

Rang	Pays	Étudiants et stagiaires accueillis	Part de stagiaires	Évolution 2014-2019	Évolution 2018-2019
1	Espagne	47 078	24 %	+11 %	-8 %
2	France	28 997	22 %	-2 %	-2 %
3	Allemagne	28 255	33 %	-14 %	-14 %
4	Italie	26 625	16 %	+23 %	-6 %
5	Royaume-Uni	22 053	27 %	-27 %	-26 %
6	Pologne	17 437	11 %	+33 %	+1 %
7	Portugal	15 147	17 %	+32 %	-5 %
8	Pays-Bas	14 595	30 %	+28 %	-5 %
9	Belgique	12 261	39 %	+15 %	-2 %
10	Suède	10 692	18 %	+10 %	+3 %
Autres pays		90 403	-	16 %	-2 %
Total	313 543	-	+8 %	-7 %	-

Source : Commission européenne, janvier 2022.



La France a également enregistré une tendance à l'augmentation progressive au cours des trois dernières années (2016-2017 : 2 821, dont par étude 2253 ; 2017-2018 : 3159, dont par étude 2498 ; 2018-2019 : 3 493, dont par étude 2711). On peut également noter qu'en référence à la mobilité Erasmus+, les Italiens, après les Allemands, sont les plus nombreux à choisir la France comme destination avec une augmentation de 15% entre 2014 et 2019 ; les étudiants français, en revanche, préfèrent l'Espagne (18%) le Royaume-Uni (12 %) et l'Allemagne (10 %) à l'Italie, bien que la préférence pour cette dernière ait augmenté de 32 % au cours du quinquennat 2014-2019. En outre, le programme européen continue de représenter la plus grande source de financement de la mobilité internationale des universités italiennes, si l'on considère que le nombre d'étudiants partant en Erasmus représente 76,6 % de la mobilité internationale totale (rapport ANVUR 2018).

Mobilité des chercheurs

Un autre chiffre important concerne les chercheurs. En 2019, la France était la plus attractive dans le contexte européen après l'Allemagne et le Royaume-Uni, avec une présence italienne importante, puisque l'Italie était la première nationalité représentée en référence aux chercheurs. La prégnance de cette présence est confirmée par la mise en place en 2014 du RéCIF (Réseau des chercheurs italiens en France) un réseau de personnes, d'idées et de projets, créé dans le but de rapprocher les chercheurs et les professionnels italiens travaillant en France dans les domaines de la recherche, de l'entreprise et de la culture. En revanche, les chercheurs français sortants préfèrent les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Canada et la Suisse, à l'Italie, qui occupe une place plus importante dans la collaboration scientifique avec les Français, en quatrième position après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.



Principaux pays partenaires des co-publications scientifiques françaises (2014-2020)

Rang	Pays	Co-publication	Part
1	États-Unis	128 598	28 %
2	Royaume-Uni	90 943	20 %
3	Allemagne	86 871	19 %
4	Italie	72 570	16 %
5	Espagne	56 172	12 %
6	Suisse	45 047	10 %
7	Canada	42 427	9 %
8	Pays-Bas	39 600	9 %
9	Belgique	39 014	8 %
10	Chine	35 231	8 %
Total co-publications françaises		464 573	-

Source : Clarivate analytics - Web of science 2021



Coopération et accords bilatéraux

Enfin, l'importance des relations entre les deux pays se reflète dans le nombre d'accords signés entre les différentes universités, toutes disciplines confondues : de 2007 à 2022, 1209 accords bilatéraux et 196 accords multilatéraux ont été répertoriés dans la base de données CINECA International Agreements (<https://accordi-internazionali.cineca.it/distribuzione.php>), pour un total de 1405 (soit une augmentation de 50% au cours des trois dernières années), faisant de la France le plus important partenaire international de l'Italie. Parmi ceux-ci, 890 concernent l'éducation et la formation, 847 la recherche, 911 la mobilité et 154 autres. En ce qui concerne la recherche, les domaines disciplinaires sont tous couverts de manière équivalente avec une application plus importante dans le domaine 10 (Sciences anciennes, philologiques-littéraires et historiques-artistiques) : 292 accords et dans le domaine 11 (Sciences historiques, philosophiques, pédagogiques et psychologiques) : 269 ; une application moindre est réservée au domaine 07 (Sciences agricoles et vétérinaires) : 70 accords.





Distribuzione Accordi, Università Italiane e Straniere

Paese	N. Accordi	N. Università Italiane	N. Università Straniere
Francia	1405	29	176
Spagna	1216	22	71
Stati Uniti	1034	29	359
Cina	983	68	258
Brasile	979	21	194
Germania	777	22	148
Russia	742	62	171
Argentina	633	62	29
Regno Unito	531	65	103
Giappone	476	64	124
Polonia	429	68	103
Romania	329	60	46
Portogallo	315	59	43
Belgio	299	52	19
Messico	275	54	66
Colombia	269	47	23
India	256	48	114
Paesi Bassi	251	51	21
Cile	245	50	43
Canada	232	54	42
Svizzera	215	51	32

Enfin, dans le contexte des universités européennes, sur les 27 consortiums auxquels participent des universités italiennes (11 dans le premier appel, 11 dans le second, 5 dans le troisième), 17 ont également des partenaires français et sont définis en détail comme suit :

Nom de l'Alliance	Acronyme	Université italienne	Université française
Appel à projets 2022			
European Universities Transforming to an Open Inclusive Academy	EUTOPIA	Università degli studi di Venezia "Ca' Foscari"	CY Cergy Paris Université
The European University of the Seas Alliance	SEA-EU 2.0	Università degli studi di Napoli Parthenope	Université de Bretagne Occidentale (UBO)
European University alliance for sustainability: responsible GRowth, inclusive Education and ENvironment	EU GREEN	Università degli studi di Parma	University of Angers

INGENIUM – European University	INGENIUM	Università “G. d’Annunzio” Chieti-Pescara	Rouen Normandy University
The Green European University	UNIGreen	Università di Modena e Reggio Emilia	Higher Institute of biotechnologies of Paris
Appel à projets 2019-2020			
European Campus of City-Universities	EC2U	Università degli Studi di Pavia	Université de Poitiers
European Engineering Learning Innovation and Science Alliance	EELISA	Scuola Normale Superiore di Pisa Scuola Superiore Sant’Anna di Pisa	Université Paris Sciences et Lettres Ecole des Ponts Paristech
The European University Engaged in Societal Change	ENGAGE.EU	Università LUISS di Roma	Université Toulouse 1 Capitole
EUNICE – European University for Customised Education	EUNICE	Università di Catania	Université Polytechnique Hauts-de- France
European University for Well-Being	EUniWell	Università di Firenze	Université de Nantes
Ulysseus : an open to the world, person-centered and entrepreneurial European University for the citizenship of the future	ULYSSEUS	Università degli Studi di Genova	Université Cote d’Azur
UNITA – Universitas Montium	UNITA	Università degli Studi di Torino	Université de Pau et des Pays de l’Adour Université Savoie Mont Blanc



Appel à projets 2018-2019			
UNA Europa	UNA Universitas	Alma Mater Studiorum – Università degli Studi di Bologna	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
4EU+ European University Alliance	1 CORE	Università degli Studi di Milano	Sorbonne Université
ARQUS European University	ARQUS II	Università degli Studi di Padova	University Lyon 1 Claude Bernard
The European University of Social Sciences	CIVICA	Università Bocconi di Milano	Institute of Political Sciences Paris
CIVIS - a European Civic University	CIVIS 2	Università degli Studi di Roma La Sapienza	Université Aix-Marseille
European Digital UniverCity	EDUC	Università degli Studi di Cagliari	Université de Rennes 1 Université Paris Nanterre
Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility	FORTHEM	Università degli Studi di Palermo	Université de Bourgogne
University Network for Innovation, Technology and Engineering	UNITE!	Politecnico di Torino	Grenoble INP graduate school of engineering and management, Université Grenoble Alpes
ECIU University	ECIU+	Università degli Studi di Trento	Institut National des Sciences Appliquées (Toulouse)

Parmi les accords les plus importants figurent :



- L'accord de coopération scientifique et technologique qui a été signé à Turin en 2001 à l'occasion du 20e sommet franco-italien dans le but d'échanger des informations sur le développement des politiques nationales, par priorités bilatérales et européennes, et de renforcer la coopération dans les domaines de la recherche fondamentale et technologique.
- La base Concordia est la première station antarctique continentale d'Europe, exploitée en permanence par la France et l'Italie. L'organisation de la coopération est basée sur un accord intergouvernemental de coopération scientifique en Antarctique, renouvelé en mars 2017, et les règles opérationnelles sont basées sur un accord entre la France (IPEV) et l'Italie (PNRA), renouvelé en décembre 2017. En février 2020, à l'issue du 35e sommet franco-italien, les ministres de la recherche des deux pays ont signé une déclaration d'intention visant à renforcer la coopération bilatérale en matière de recherche polaire.
- L'accord de coopération spatiale du 6 février 2007 entre la France et l'Italie témoigne de la volonté commune d'ancrer la collaboration bilatérale dans le long terme et de l'inscrire dans le contexte de l'Agence spatiale européenne et du programme de recherche et développement de l'Union européenne.
- La coopération entre la France et l'Italie dans le cadre de l'observation de la terre, l'Italie et la France coopèrent pour l'échange d'images radar et optiques (civiles et militaires) dans le cadre de l'accord ORFEO et pour l'interopérabilité des segments terrestres dans le cadre du programme MUSIS (Mindef FRENCH). Il s'agit des composantes spatiales COSMO-SKYMED (Mindef IT et ASI), HELIOS (Mindef FR) et Pléiades (CNES).
- Le projet Athena-FIDUS avec l'Italie (fourniture de services de télécommunications militaires à haut débit, sous la maîtrise d'ouvrage du CNES), lancé le 6 février 2014, et le projet SICRAL 2 (capacités complémentaires pour la sécurité des télécommunications militaires, sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de la Défense italien) lancé le 26 avril 2015. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le Consiglio Nazionale delle Ricerche (CNR) ont signé en 2014 un accord-cadre de coopération scientifique qui renforce la collaboration entre les deux institutions, qui avait déjà été lancée dans le cadre du 7ème programme-cadre de recherche et développement de l'Union européenne (UE).



Lors du sommet franco-italien du 24 février 2015 au Palais de l'Élysée à Paris, une série d'accords ont été signés entre le Centre National d'Études Spatiales (CNES) et l'Agence Spatiale Italienne (ASI) un protocole d'accord pour renforcer la coopération franco-italienne dans le secteur spatial ; entre l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et l'Institut national de géophysique et de volcanologie (INGV) pour encadrer et faciliter la coopération bilatérale en matière de recherche, engagée de longue date dans le cadre de projets européens dans le domaine des observatoires des fonds marins ; entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et l'Agence nationale pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable (ENEA). Un accord-cadre de coopération bilatérale en matière de recherche technologique dans les domaines de l'énergie nucléaire, des énergies renouvelables, de l'environnement et de la sécurité. L'Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'Agence nationale pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable (ENEA) ont signé en avril 2017 un accord-cadre de coopération dans les domaines de la radioprotection et de la sûreté nucléaire.

Dans le domaine des sciences sociales, la coopération s'organise autour de laboratoires internationaux associés (LIA). Par exemple, le laboratoire international associé franco-italien MediterraPolis se concentre sur les études urbaines dans la région méditerranéenne.

Au niveau des collectivités locales (coopération décentralisée), les régions italiennes et françaises collaborent dans le domaine de la recherche et de l'innovation principalement dans le cadre du programme européen INTERREG Europe. L'Italie participe à 43 des 56 projets à participation française.

Dans le rapport du CRUI, L'internazionalizzazione della formazione superiore in Italia. Le università, édité par Fabio Ruggie (avril 2018), il a été souligné qu'" une façon de renforcer l'afflux d'étudiants internationaux est représentée par les diplômés d'un pays étranger eux-mêmes " : promouvoir et soutenir, dans les différents pays étrangers, les associations d'anciens élèves qui ont étudié en Italie. Ils devraient toutefois être organisés au niveau central (par la CRUI, ou par les ministères) ; en ce qui concerne la relation avec la France, la CRUI pourrait devenir le collecteur.

ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES, MENACES ET OPPORTUNITÉS

02

Forces

- Ancrage institutionnel dans un accord intergouvernemental franco-italien
- Interactions avec les ministères de tutelle
- Liens avec les établissements d'enseignement supérieur via les Conférences
- Qualité du secrétariat
- Connaissance des acteurs et qualité d'interaction au sein de la gouvernance
- Gouvernance agile et capacité à adapter ses procédures de manière réactive
- Volonté conjointe des Etats de financer des projets conjoints
- Flux d'échanges en croissance
- Rôle original dans les relations universitaires et scientifiques entre France et Italie

Faiblesses

- Place quantitativement modeste dans les relations franco-italiennes
- Absence d'une instance de concertation stratégique sur les coopérations franco-italiennes en recherche
- Absence de liens formels avec les organismes de recherche
- Absence de liens avec les acteurs socio-économiques impliqués dans les relations franco-italiennes
- Absence de financements complémentaires aux financements accordés par les gouvernements
- Statut qui ne permet pas de répondre en tant que coordinateur ou même partenaire à des appels à projets (pas de personnalité morale)

- Financements étatiques sans évolution notable

Menaces

- Risque sur les financements en cas de restriction budgétaire
- Faible visibilité qui pourrait conduire à une marginalisation face aux autres entités impliquées dans les relations franco-italiennes

Opportunités

- Possibilité pour l'UFI de se positionner comme animateur et coordinateur des relations académiques franco-italiennes (expérience de participation à des projets européens)
- Le renforcement de la collaboration entre la France et l'Italie au sein de l'UFI est explicitement mentionnée dans le traité du Quirinal
- Structuration de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment par les alliances européennes et les projets de soutien à la formation doctorale
- Intensité des échanges, scientifiques, technologiques, artistiques et économiques entre les deux pays

À noter

- Dissymétrie des règles budgétaires entre les deux pays (plus de flexibilité côté italien).

Cela a parfois pu compliquer les tâches mais dans l'ensemble elles n'ont pas constitué un frein insurmontable.

Vocation : Animer les relations académiques franco-italiennes

But : Renforcer et structurer les coopérations franco-italiennes dans la formation et la recherche

Objectifs :

1. Impulser et accompagner des projets franco-italiens nouveaux
2. Impulser des projets structurants pour les collaborations franco-italiennes
3. Rôle de veille et d'observatoire des relations franco-italiennes
4. Faire le lien avec les territoires et l'activité économique

1. Impulser et accompagner des projets franco-italiens nouveaux

Le champ spécifique d'intervention de l'UFI est celui des formations supérieures et de la recherche. L'UFI a ainsi un rôle d'incitateur et d'accompagnateur de projets nouveaux, exemplaires ou prometteurs. Elle a pour rôle d'attribuer des financements en faveur de nouveaux partenariats et/ou de partenariats innovants. Les formations de 2ème et 3ème cycle seront privilégiées. Aucun champ disciplinaire n'est exclu ni privilégié – les formations supérieures dans les domaines de l'art, de l'architecture, du tourisme, par exemple, sont donc bienvenues dès lors qu'elles conduisent à la délivrance de diplômes reconnus par l'Etat.

Activités de l'UFI qui répondent actuellement à cet objectif :

● Programme Vinci

Programme annuel qui met à disposition des financements pour des projets innovants de doubles-diplômes ou diplômes conjoints de Master, mobilité pour thèses en cotutelle, contrats doctoraux pour thèses en cotutelle et soutien au parcours professionnel postdoctoral. Ce programme représente 72 % du budget global de l'UFI/UIF, pour un taux de succès du programme en 2022 de l'ordre de 19%.



● Label scientifique UFI

Programme biannuel, le Label UFI, accompagné d'un éventuel financement, est attribué à des initiatives franco-italiennes de grand intérêt culturel et scientifique issues de la collaboration étroite entre établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, réseaux universitaires, culturels, scientifiques et associations entre France et Italie. Le Label UFI a un taux de succès de 85 % en 2022 et représente globalement 2 % du budget global de l'UFI/UIF.

● Programme Visiting Professor UFI

L'UFI soutient financièrement chaque année les universités françaises pour l'accueil de professeur-es, chercheur-es ou professionnels provenant d'institutions universitaires, de recherche ou d'entreprises italiennes pour un minimum d'un mois d'enseignement. Le programme de Visiting Professor UFI représente 3,5 % du budget global de l'UFI/UIF, pour un taux de succès du programme de 95 % en 2022.

● Chaires franco-italiennes

Le programme de Chaires franco-italiennes lancé annuellement depuis 2022 allie l'échange réciproque de Visiting Professor entre France et Italie, de courtes mobilités étudiantes/doctorantes et la réalisation d'évènements et initiatives de haute valeur culturelle et scientifique dans le cadre d'un projet global.

En 2022, le taux de succès était de 33 % pour la première édition, pour une part représentant près de 4 % du budget global de l'institution.

● Prix UFI

L'UFI récompense chaque année les meilleurs travaux résultant de la collaboration scientifique et universitaire entre France et Italie. Le Prix UFI soutient la diffusion d'innovations ou de travaux de recherche issus de collaborations franco-italiennes pour des candidates et candidats de moins de 35 ans.

Le taux de succès du programme 2021 était de 20 %, pour une part représentant 0,2 % du budget global de l'UFI/UIF.



● PHC Galilée

L'objectif du programme Galilée, géré conjointement par l'Università Italo Francese et Campus France, est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre la France et l'Italie, en favorisant les nouvelles coopérations qui impliquent une participation active de jeunes chercheur·es. Le programme est ouvert aux instituts de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur et à des organismes de recherche français et italiens. La participation de jeunes chercheur·es, en particulier doctorant·es ou post-doctorant·es, est valorisée. Le taux de succès du programme était de 60 % en 2021. Ce programme représente 5,4 % du budget global de l'UFI/UIF.

2. Impulser des projets structurants pour les collaborations franco-italiennes

La prolongation de projets en cours est envisagée, afin de structurer des coopérations existantes, dès lors que des éléments innovants dans la collaboration franco-italienne sont introduits.

Activités de l'UFI qui répondent actuellement à cet objectif :

● Programme Vinci

Ce programme permet de structurer et renforcer des coopérations existantes de doubles-diplômes ou diplômes conjoints de Master, thèses en cotutelle, contrats doctoraux pour thèses en cotutelle et postdoctorats. Cela peut se traduire par un renouvellement du financement de certains projets (doubles-diplômes de Master par exemple) ou encore le principe de continuité des projets que permet le programme Vinci. Des étudiants peuvent être impliqués dès le Master binational, puis en Doctorat en cotutelle et enfin en postdoctorat.

● Prix de thèse en cotutelle UFI

L'UFI récompense annuellement les meilleurs travaux résultant de la collaboration scientifique et universitaire entre France et Italie, notamment dans le cadre du Prix de thèse en cotutelle UFI. Ce Prix distingue les meilleures thèses en cotutelle franco-italiennes ayant bénéficié d'un financement dans le cadre du programme Vinci (chapters 2 et 3 sur les thèses en cotutelle).



Le taux de succès était de 25 % en 2022. Ce programme représente une part de 0,2 % du budget global de la structure.

● Label scientifique UFI

Ce programme permet de soutenir des événements périodiques, des cycles de séminaires annuels, récurrents d'une année sur l'autre.

Activités envisagées pour répondre à cet objectif :

● Rôle de coordination de projets :

- MSCA Cofund
- Alliances d'universités européennes

3. Rôle de veille et d'observatoire des relations franco-italiennes

Le rôle actif d'information prépare et soutient le rôle d'incitateur et d'accompagnateur, au service du développement des coopérations franco-italiennes.

L'UFI/UIF vise également à devenir un observatoire permanent des relations académiques franco-italiennes et un interlocuteur privilégié des ministères de l'enseignement supérieur, ainsi que des autres organes de décision des deux pays, afin de faire développer et d'accompagner la coopération scientifique entre l'Italie et la France à travers des actions spécifiques aptes principalement à renforcer la présence et le rôle des structures académiques et de recherche des deux pays dans le cadre des espaces communs européens de l'éducation et de la recherche. Afin de poursuivre ces objectifs, l'UFI/UIF considère comme essentiels le soutien et la coopération de ses ministères de tutelle afin de renforcer sa structure juridique et organisationnelle et d'obtenir le soutien nécessaire à la création d'un observatoire permanent des relations académiques franco-italiennes susmentionné.

Activités de l'UFI qui répondent à cet objectif :



● **Congrès sur le patrimoine culturel comme ressource pour une croissance durable, organisé à Naples le 16-17 juin 2022**

Le 16 et le 17 juin 2022 le Congrès Le patrimoine culturel ressource pour une croissance durable a eu lieu à l'Università Suor Orsola Benincasa de Naples, en collaboration avec TICHE - Technological Innovation in Cultural Heritage et le Museo e Real Bosco di Capodimonte. Parmi les objectifs de l'initiative figurent ceux de développer des projets nés des échanges entre chercheurs et entreprises et de recueillir les idées et les propositions des jeunes chercheurs. À ce propos, la Call for Proposals Application de technologies innovantes dans le domaine numérique pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel, sous toutes ses formes, dans une optique de durabilité environnementale a été lancée pour les jeunes chercheurs français et italiens engagés dans l'étude de cette thématique et les quatre meilleurs travaux présentés ont été primés.

● **Congrès de l'UFI « Les universités italiennes et françaises dans l'initiative des Alliances d'Universités Européennes » organisé par l'UFI à Turin le 30 mars 2023**

Sur la base du congrès coorganisé par l'UFI et l'Université de Turin le 30 mars 2023, une réflexion sur la question des Alliances d'Universités européennes ainsi que la place de l'UFI au sein de ces alliances est engagée (le renforcement des alliances européennes étant l'un des thèmes abordés par le Traité du Quirinal). Dans le cadre de ce congrès, un appel à contribution a été lancé, qui porte sur l'identification des sujets cruciaux pour les prochains appels à la création d'Alliances. A l'issue de l'événement, un document sur le renforcement des bonnes pratiques sera publié. Le budget global de cet évènement était de 10 000 €.

4. Faire le lien avec les territoires et l'activité économique

Dans le prolongement de l'action de veille, il s'agit de mettre en place des relations avec les acteurs locaux (régions notamment) et sociaux économiques afin de favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle.



Activités envisagées pour répondre à cet objectif :

- Congrès de l'UFI sur la montagne, prévu pour 2024.
- Organiser les prochains colloques dans des villes du littoral méditerranéen (par exemple : Marseille, Palerme)

Critères d'évaluation :

Après l'évaluation de la qualité scientifique, les critères suivants seront privilégiés dans le cadre des appels à projets de l'UFI, sans ordre de priorité, qui permettront d'atteindre les objectifs 1 et 2 :

1. Des initiatives novatrices en matière de pédagogie (pédagogies actives par exemple), dans tous domaines
2. Les projets pouvant conduire à des innovations de rupture
3. Coopérations avec au moins un des pays du littoral méditerranéen
4. Perspectives de débouchés sur des financements européens
5. Prise en compte d'au moins un des enjeux sociétaux contemporains suivants : questions de diversité, d'interculturalité, de développement durable
6. Projets qui prennent en compte les priorités du Traité du Quirinal, à savoir Développement social, soutenable et inclusif
7. Partenariats avec le monde économique favorisant l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés
8. Projets présentés en Italie par les établissements d'enseignement supérieur en partenariat avec les institutions culturelles françaises ou en France en partenariat avec les établissements italiens, qui préparent les formations supérieures et les mettent en valeur.

Lignes d'action à poursuivre :

En vue d'atteindre l'objectif 1

- Harmoniser les critères d'évaluation franco-italiens
- À qualité scientifique égale, tenir compte des critères spécifiés ci-dessus dans l'évaluation des candidatures des programmes de l'UFI
- Attribuer un prix UIF/UFI pour la parution de travaux innovants ou pas encore reconnus par la communauté universitaire.



En vue d'atteindre l'objectif 3

- Organiser un congrès UIF/UIF tous les deux ans en coopération avec des partenaires stratégiques sur des sujets d'intérêt académique et culturel communs, portant sur des thèmes innovants, proposés par de jeunes chercheurs et chercheuses. Ces congrès pourraient être organisés en partenariat avec la Villa Medici, l'EFR, l'Institut Culturel de Florence, l'Institut Culturel italien à Paris et impliquer des organismes de recherche, des entreprises et des collectivités territoriales, en favorisant la participation des jeunes diplômés, doctorants et docteurs.
- Tenir à jour une base de données qui contient l'ensemble des projets lauréats de l'UIF et créer un annuaire électronique des Alumni
- Consolider l'accord avec UGA Editions pour favoriser les parutions de l'UIF/UIF, en particulier concernant la publication par UGA Éditions des thèses en cotutelle primées UIF/UIF
- Réaliser de façon régulière des enquêtes avec les responsables des projets lauréats pour mesurer l'impact de ces projets et améliorer les actions de UIF/UIF

En vue d'atteindre l'objectif 4

- Garantir l'extension des activités de l'UIF/UIF à l'ensemble du territoire des deux pays
- Faire connaître l'UIF à l'ensemble des acteurs des relations franco-italiennes
- Consolider les liens avec l'Association Bernard Grégory (ABG) au sujet des débuts de carrière des jeunes chercheurs

Autre ligne d'action à poursuivre :

- Promouvoir les partenariats avec l'Université franco-allemande (UFA).

Lignes d'action nouvelles :

En vue d'atteindre l'objectif 3

- Promouvoir les distinctions honorifiques et les diplômes honorifiques conjoints sur une base annuelle



- Promouvoir la possibilité de créer une plateforme d'information globale sur les coopérations universitaires franco-italiennes et les services qui en dérivent, en collaborant dans sa mise à jour constante

En vue d'atteindre l'objectif 4

- Développer des actions en partenariat avec ces acteurs (organismes de recherche, entreprises, territoires, etc.)
- Recherche de financements externes au Ministère de tutelle / attraction de fonds privés
- Explorer la possibilité d'inviter les institutions bénéficiaires des activités de l'UFI/UIF à une forme d'adhésion et d'association à la gouvernance

DONNÉES FINANCIÈRES DES APPELS À PROJETS DE 2018 À 2022

04

Pendant le quinquennat 2018-2022, l'UFI/UIF a financé :

- Pour l'AAP Vinci, 173 projets partie italienne pour un total de 2 457 013,08 € et 122 projets partie française pour un total de 2 342 690,00 € ;
- Pour l'AAP Professeur·e Invité·e, 22 projets partie italienne pour un total de 142 500,00 € et 11 projets partie française pour un total de 72 000,00 € ;
- Pour l'AAP Chaires franco-italiennes, actif depuis 2022, 2 projets pour un total de 52 500,00 € ;
- Pour le PHC Galilée, 49 projets pour un total de 322 370,00 € ;
- Pour l'AAP Label scientifique, 129 projets partie italienne pour un total de 150 400,00 € et 101 projets partie française pour un total de 84 210,00 €.

En ce qui concerne le PHC Galilée, seuls les montant de la partie italienne sont disponibles, car la gestion du programme partie française est confiée à Campus France.

Ci-dessous, le détail des projets financés par appel à projets et édition :

APPEL À PROJET VINCI¹

APP Vinci 2018-2022 Italie

¹ Pour en savoir plus sur l'Appel à projets Vinci:

<https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/programme-vinci/>



ANNÉE	CHAPITRE	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2018	CHAP 1	48 400,00 €	2
	CHAP 2	143 000,00 €	26
	CHAP 3	180 000,00 €	3
	CHAP 4	50 000,00 €	2
2019	CHAP 1	77 500,00 €	3
	CHAP 2	161 530,00 €	29
	CHAP 3	300 000,00 €	5
	CHAP 4	50 000,00 €	2
2020	CHAP 1	90 000,00 €	3
	CHAP 2	141 000,00 €	30
	CHAP 3	213 248,76 €	3
	CHAP 4	50 000,00 €	2
2021	CHAP 1	90 000,00 €	3
	CHAP 2	96 600,00 €	21
	CHAP 3	229 367,16 €	3
	CHAP 4	50 000,00 €	2
2022	CHAP 1	90 000,00 €	3
	CHAP 2	117 000,00 €	26
	CHAP 3	229 367,16 €	3
	CHAP 4	50 000,00 €	2
TOTAL		2 457 013,08 €	173

APP Vinci 2018-2022 France

ANNÉE	CHAPITRE	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2018	CHAP 1	124 000,00 €	5
	CHAP 2	88 000,00 €	16
	CHAP 3	244 000,00 €	3
	CHAP 4	25 000,00 €	2
2019	CHAP 1	29 480,00 €	1
	CHAP 2	72 410,00 €	13
	CHAP 3	244 000,00 €	3
	CHAP 4	75 000,00 €	3
2020	CHAP 1	90 000,00 €	3
	CHAP 2	84 600,00 €	18
	CHAP 3	261 000,00 €	3
	CHAP 4	50 000,00 €	2
2021	CHAP 1	90 000,00 €	3
	CHAP 2	82 800,00 €	18
	CHAP 3	261 000,00 €	3
	CHAP 4	50 000,00 €	2
2022	CHAP 1	88 400,00 €	3
	CHAP 2	72 000,00 €	16
	CHAP 3	261 000,00 €	3
	CHAP 4	50 000,00 €	2
TOTAL		2 342 690,00 €	122



AAP Professeur·e Invité·e²

AAP Professeur·e Invité·e Italie

ANNÉE	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2018	24 000,00 €	4
2019	36 000,00 €	6
2020	15 000,00 €	2
2021	37 500,00 €	5
2022	30 000,00 €	5
TOTAL	142 500,00 €	22

AAP Professeur·e Invité·e France

ANNÉE	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2018	Pas d'AAP FR en 2018	0
2019	6 000,00 €	1
2020	Pas de projets FR pour l'AAP 2020	0
2021	30 000,00 €	4
2022	36 000,00 €	6
TOTAL	72 000,00 €	11

² Pour en savoir plus sur l'Appel à projets Professeur·e Invité·e : <https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/programme-d-accueil-de-professeur-es-invite-es/>



AAP Chaires franco-italienne³

ANNÉE	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2022	52 500,00 €	2
TOTAL	52 500,00 €	2



PHC Galilée⁴

ANNÉE	BUDGET PRÉVU (Partie italienne)	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2019	74 880,00 €	13
2020	77 960,00 €	11
2021	70 060,00 €	8
2022	61 845,00 €	12
2023	37 625,00 €	5
TOTAL	322 370,00 €	49

³ Pour en savoir plus sur l'Appel à projets Chaires franco-italienne :
<https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/programme-chaire/>

⁴ Pour en savoir plus sur l'Appel à projets PHC Galilée :
<https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/programme-phc-galilee/>



AAP Label scientifique⁵

AAP Label scientifique 2018-2022 Italie

ANNÉE	ÉDITION	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2018	1°	16 500,00 €	19
	2°	5 100,00 €	15
2019	1°	15 300,00 €	13
	2°	11 700,00 €	8
2020	1°	18 000,00 €	10
	2°	28 000,00 €	18
2021	1°	22 600,00 €	16
	2°	10 000,00 €	7
2022	1°	12 000,00 €	13
	2°	11 200,00 €	10
TOTAL		150 400,00 €	129

⁵ Pour en savoir plus sur l'Appel à projets Label scientifique : <https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/label-scientifique-ufi-ufi/>

AAP Label scientifique 2018-2022 France

ANNÉE	ÉDITION	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2018	1°	6 000,00 €	22
	2°	3 000,00 €	8
2019	1°	5 900,00 €	6
	2°	27 910,00 €	18
2020	1°	9 000,00 €	6
	2°	5 500,00 €	3
2021	1°	6 400,00 €	6
	2°	7 300,00 €	6
2022	1°	4 400,00 €	13
	2°	8 800,00 €	13
TOTAL		84 210,00 €	101

AAP Prix UFI/UIF ⁶

ANNÉE	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2018	2 964,00 €	1
2019	Pas d'APP en 2019	0
2020	6 000,00 €	2
2021	3 000,00 €	1
2022	Pas de prix décerné	0
TOTAL	11 964,00 €	4



AAP Prix de thèse en cotutelle UFI⁶

ANNÉE	BUDGET PRÉVU	NOMBRE DE PROJETS SÉLECTIONNÉS
2020	6 000,00 €	4
2021	6 000,00 €	4
2022	3 000,00 €	2
TOTAL	15 000,00 €	10

⁶ Pour en savoir plus sur les prix UFI/UIF:
<https://www.universite-franco-italienne.org/menu-principal/appels-a-projets/prix-ufi-uif/>

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

05

- AGENZIA NAZIONALE ERASMUS+ INDIRE - UFFICIO STUDI E ANALISI, *Gli studenti Erasmus in Italia Analisi della mobilità in entrata*, Dicembre 2019
- ALMALAUREA – *Profilo dei Laureati 2019 Rapporto 2020, Recenti tendenze dell'istruzione terziaria in Italia: contesto di riferimento* (Microsoft Word - 01_AlmaLaurea_profilo_rapporto2020_01_Contesto di riferimento_riletto_def docx)
- CAMPUS FRANCE, Chifres-Clés *La mobilité étudiante dans le monde, Juin 2022 et October 2022* (Chiffres clés 2022 (campusfrance.org))
- CRUI, *L'internazionalizzazione della formazione superiore in Italia. Le università*, a cura di Fabio Rugge - Aprile 2018 (cruirapporto-inter-digitale.pdf)
- FRANCIA REPUBLIQUE FRANCAISE, CurieXplore *Fiche Italie* générée le 13 mai 2022 (CurieXplore, fiche Italie (enseignementsup-recherche.gouv.fr))
- EUROPEAN COMMISSION *Teachers in Europe Careers, Development and Well-being Eurydice Report*
- Education, Audiovisual and Culture Executive Agency, 2020 (Text completed in March 2021) *Teachers in Europe: Careers, Development and Well-being* (indire.it)
- ITALIA CAMERA DEI DEPUTATI - SERVIZIO STUDI, *Trattato con la Repubblica francese per una cooperazione bilaterale rafforzata*, fatto a Roma il 26 novembre 2021 A C 3423-A



- ITALIA, MINISTERO DELL'ISTRUZIONE-GESTIONE - PATRIMONIO INFORMATIVO E STATISTICA, *Gli alunni con cittadinanza non italiana A S 2019/2020*, dati aggiornati al 31/12/2020
- NATIONAL STUDENT CLEARINGHOUSE *Covid-19 Transfer, mobility, and progress - First Look Fall 2020 Report*, October 27, 2020